



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR  
L'EPURATION DES EAUX USEES DE LA  
REGION MORGienne

## **Avis d'enquête**

La Municipalité de Morges et l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne (ERM), conformément aux dispositions de la loi sur la protection des eaux contre la pollution du 17 septembre 1974 (LPEP), soumettent à l'enquête publique

### **le renouvellement et l'extension de la STEP de l'ERM**

**du 27 avril au 30 mai 2024**

sis sur la parcelle N° 2022 et sur le domaine public cantonal des eaux DP 120 sur le territoire de la commune de Morges.

Une enquête publique est ouverte parallèlement, avec pour objet la désaffectation partielle du domaine public cantonal des eaux (DP 120) et cadastration au chapitre privé de l'Etat de Vaud.

**Le projet implique l'abattage de 72 arbres et prévoit des mesures de plantations compensatoires.**

**Dossier N° : 2024-70**

Le dossier peut être consulté à la Direction urbanisme, constructions et espace public ainsi qu'au Greffe municipal, durant les heures d'ouverture. Il est également disponible sur le site internet de la commune [www.morges.ch](http://www.morges.ch)

Les observations ou oppositions éventuelles doivent être adressées par courrier postal à la Direction urbanisme, construction et espace public ou peuvent être déposées à nos guichets durant le délai d'enquête.

**Urbanisme, constructions et espace public**  
**Place de l'Hôtel-de-Ville 1**  
**1110 Morges**  
[www.morges.ch/pacom](http://www.morges.ch/pacom)